



aestq
Association pour
l'enseignement de
la science et de la
technologie au Québec

Concours *La Relève*
Édition 2018-2019

PRÉSENTATION

Le concours *La Relève* de l'Association pour l'enseignement de la science et de la technologie au Québec a pour objet de souligner la qualité exceptionnelle du matériel didactique produit par les futurs professionnels de l'enseignement en de la science et de la technologie au préscolaire, au primaire et au secondaire.

L'AESTQ veut utiliser sa position unique dans le milieu de l'enseignement pour favoriser une reconnaissance publique des efforts des futurs enseignants des réseaux préscolaire, primaire et secondaire qui ont investi des efforts dans la conception de matériel didactique et pédagogique de langue française.

L'Association souhaite ainsi faire découvrir et connaître les étudiants des facultés de science de l'éducation en enseignement de la science et de la technologie, et tout particulièrement ceux qui auront préparé la situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) soutenant le mieux les fondements du programme de formation. L'Association, par la revue *Spectre* et son site Internet (www.aestq.org), diffusera ces situations à l'ensemble des professionnels de l'enseignement de science et technologie du réseau scolaire québécois pour soutenir l'effort de construction du nouveau curriculum.

Le concours se termine le 3 mai 2019 à minuit.

NATURE DU CONCOURS

Le concours *La Relève* est un concours annuel visant à encourager la création de situations d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) en science et technologie, rédigées en français et destinées aux élèves de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire.

OBJECTIFS DU CONCOURS

Par ce concours, l'AESTQ veut encourager la prochaine génération d'enseignants des réseaux préscolaire, primaire et secondaire à créer leur propre matériel didactique de langue française en science et technologie.

L'Association vise également à faire reconnaître la qualité du matériel écrit et électronique ainsi qu'à récompenser les auteurs des meilleures créations.

La remise des prix aux lauréats du concours a pour but de saluer leur contribution et leur désir de développer des compétences élargies.

OUVRAGES RECEVABLES

Sera considéré comme recevable, le matériel didactique constitué de SAÉ conçues expressément pour développer des compétences en science et technologie chez les élèves du préscolaire, du primaire ou du secondaire. Selon les programmes respectifs des niveaux identifiés, nous entendons favoriser les ouvrages qui auront eu le souci de faire appel à une approche interdisciplinaire des différentes disciplines reliées à la science et à la technologie.

Pour chacune des activités proposées aux élèves, la documentation soumise au concours devra clairement préciser :

- ✓ le contexte de la situation d'apprentissage et l'intention pédagogique;
- ✓ le ou les domaines généraux de formation, les compétences disciplinaires abordées ainsi que les compétences transversales visées, si tel est le cas;
- ✓ le déroulement prévu lors des phases de préparation, de réalisation et d'intégration;
- ✓ les concepts nécessaires au développement des compétences visées;
- ✓ les conceptions naïves anticipées ainsi que les stratégies envisagées pour les révéler;
- ✓ les activités d'apprentissage;
- ✓ les moyens et outils d'évaluation anticipés (conception originale);
- ✓ le lien entre les critères d'évaluation utilisés et les critères du programme si les observables utilisés sont représentés par de nouvelles formulations des critères du programme.

L'ensemble de ces caractéristiques vise à rendre disponible une documentation de qualité qui permettra à d'autres enseignants d'y faire facilement référence ainsi qu'à faciliter tout processus d'adaptation à leur contexte de classe.

OUVRAGES REFUSÉS

Seront refusés, les ouvrages répondant à l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :

- ✓ les documents déjà primés dans un autre concours;
- ✓ les ouvrages ayant déjà été soumis au concours dans quelque catégorie que ce soit;
- ✓ les activités provenant d'autres documents tels que les revues, les répertoires, les cahiers d'exercices, les cahiers de laboratoires ou des guides d'études;
- ✓ les livres édités à partir de notes de cours;
- ✓ de façon élargie, tout matériel déjà publié sous une forme ou sous une autre, sauf pour celui rendu disponible sur des sites Internet de nature didactique.

ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles les futurs maîtres en didactique des sciences des facultés de science de l'éducation de l'ensemble des universités québécoises qui auront, individuellement ou collectivement, créé une situation d'apprentissage qui s'inscrit dans le cadre du *Programme de formation de l'école québécoise en sciences et technologie*.

Les participants autorisent toutes les vérifications nécessaires s'adressant à confirmer leur éligibilité à ce concours. Toute fausse déclaration entraînera l'élimination du participant ou de l'équipe participante.

Conditions à remplir :

- ✓ les candidats doivent être inscrits dans une université québécoise en formation des maîtres dans un programme de formation en enseignement préscolaire, primaire ou secondaire;
- ✓ l'activité soumise doit être de conception originale et être conforme à la Loi sur le droit d'auteur¹;
- ✓ l'activité soumise doit être une première édition originale non publiée par des maisons d'édition ni sur Internet;
- ✓ la situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ) doit viser le domaine de la science et de la technologie;
- ✓ l'activité soumise doit avoir été utilisée en classe de science et de technologie lors de stages en enseignement d'un futur maître ou être l'objet d'une activité pédagogique dans un cours de didactique des sciences;

¹ Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), c, C-42.

- ✓ l'ouvrage soumis doit être destiné aux élèves des niveaux préscolaire, primaire ou secondaire;
- ✓ l'emploi d'une langue de qualité est de rigueur (cette condition sera prise en ligne de compte dans l'évaluation par le jury);
- ✓ le formulaire d'inscription doit être dûment rempli par le candidat;
- ✓ les activités pourront être rendues disponibles en format électronique sur le site Internet de l'Association;
- ✓ les candidats s'engagent, dans l'éventualité où ils étaient lauréats du prix dans l'une des deux catégories, à offrir un atelier présentant leur SAÉ lors du congrès annuel 2019 de l'AESTQ qui se tiendra les 17 et 18 octobre au Centre de congrès de Lévis;
- ✓ les candidats s'engagent, dans l'éventualité où ils étaient lauréats du prix dans l'une des deux catégories, à participer à l'écriture d'un article pour la revue Spectre (rédaction, entretien avec l'auteur, remise des documents et informations pertinentes, etc.);
- ✓ les participants acceptent à l'avance, sans autre confirmation, que l'activité soit utilisée et validée par des enseignants en poste, et ce, indépendamment des résultats du concours;
- ✓ les participations qui seront soumises avec une adresse courriel invalide ou des coordonnées postales erronées seront considérées comme nulles;
- ✓ toute participation au concours *La Relève* implique l'acceptation sans réserve par le participant du présent règlement.

DOSSIER DE PRÉSENTATION

Le dossier de présentation, envoyé en format numérique, doit comprendre les pièces suivantes :

- ✓ un formulaire d'inscription par auteur;
- ✓ une fiche technique et une fiche pédagogique par équipe dûment remplies;
- ✓ la SAÉ complète (documents écrits, documents à remettre aux élèves, vidéos);
- ✓ tout renseignement nécessaire à la compréhension et à l'utilisation de la SAÉ.

Le dossier de présentation en entier doit être complété en format numérique. Les dossiers ne respectant pas ce format seront automatiquement exclus.

Date limite de réception des candidatures

L'ensemble du dossier de présentation doit parvenir à l'Association (caroline.guay@aestq.org) au plus tard le 3 mai 2019 à minuit.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES

Pour chaque catégorie d'ouvrages jugés admissibles, un comité de sélection est chargé d'évaluer et de déterminer ceux qui seront primés. Sont décrits ci-dessous le mandat, la composition de ces comités ainsi que les étapes de la sélection.

Mandat du comité de sélection

Le mandat du comité de sélection consiste à évaluer les ouvrages soumis au concours. L'appréciation de ceux-ci par les membres du comité de sélection est sans appel.

Composition du comité de sélection

Le comité de sélection est composé de trois à cinq personnes, généralement du personnel enseignant des milieux d'enseignement ciblés par la SAÉ.

Étapes de sélection

Après avoir vérifié si les ouvrages sont admissibles, la personne responsable du concours les fait parvenir aux membres du comité de sélection. Ces derniers analysent les ouvrages individuellement, conformément aux critères d'évaluation.

En second lieu, les membres du comité se réunissent, discutent des ouvrages présentés et remplissent une fiche d'évaluation pour chacun des ouvrages soumis. Enfin, il leur revient de finaliser le choix des lauréats.

Les résultats des délibérations des membres du comité sont confidentiels. De même, la composition du comité de sélection n'est pas divulguée. Cette évaluation est également sans appel.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU PRIX

Sur recommandation du comité de sélection, l'Association accordera un prix à la meilleure situation d'apprentissage et d'évaluation dans les catégories enseignement préscolaire/primaire et enseignement secondaire. Les lauréats recevront un certificat ainsi qu'un prix en argent. Sur recommandation du comité de sélection, l'Association accordera une ou des mentions dans chacune des catégories. Ces prix seront attribués aux participants qui auront retenu l'attention du comité de sélection. Toutefois, il peut arriver que, dans une ou plusieurs catégories, aucun prix ni aucune mention ne soient accordés.

Le lauréat ou l'équipe lauréate devra s'engager à présenter l'activité primée dans un atelier au 53^e congrès de l'Association et à participer à l'écriture d'un article pour la revue *Spectre*.

ANNONCE DES RÉSULTATS

L'Association informera par écrit les lauréats du concours et les invitera à participer à la cérémonie de remise officielle des prix lors du congrès 2019 de l'AESTQ. Les gagnants seront prévenus par courriel.

Les prix remportés sont personnels et non cessibles. Ils ne pourront en aucun cas être échangés, même contre leur valeur en espèce. Les lots doivent être acceptés et réceptionnés par les gagnants au moment prévu pour la remise de prix dans le cadre du 54^e congrès annuel de l'AESTQ. Au-delà de cette échéance, les lots non acceptés et non réceptionnés seront remis en jeu l'année suivante.

Les organisateurs se réservent le droit de publier les noms des gagnants et la liste des prix remportés sur le site Internet de l'Association (www.aestq.org), dans la revue *Spectre* ainsi que dans tout autre véhicule de communication utilisé par l'Association.

ADRESSE

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'adresse courriel caroline.guay@aestq.org

Un accusé-réception vous sera acheminé.

DOCUMENTS ANNEXES

- ✓ Formulaire d'inscription au concours *La Relève* 2018-2019
- ✓ Formulaire de fiche technique
- ✓ Formulaire de fiche pédagogique
- ✓ Guide d'évaluation de la SAÉ



GUIDE D'ÉVALUATION

Le concours La Relève de l'Association est axé principalement sur le soutien à l'apprentissage par la création de matériels didactiques de qualité. Dans ce concours, on veut primer une œuvre didactique, c'est-à-dire une œuvre qui va plus loin que de réunir les derniers renseignements utiles et qui :

- ✓ déploie une stratégie pédagogique appropriée à l'ordre d'enseignement visé;
- ✓ soutient l'élève dans sa démarche d'apprentissage.

Nature de la présente grille

Cette grille ne constitue pas un ordre de présentation souhaité pour l'organisation de la SAÉ. Elle a plutôt comme but de soutenir les auteurs dans leur travail de conception en leur fournissant une liste d'éléments dont il sera tenu compte dans l'évaluation de la SAÉ.

Les points forts ainsi que les points à améliorer, au contenu de chacune des sections énumérées et décrites dans le présent document, déterminent le rang dans le classement. Pour chacune des sections, deux sous-sections au titre relativement signifiant : « Obligatoire » et « Optionnel ». La première sous-section contient les éléments qui doivent être présents dans la SAÉ. La deuxième sous-section contient des suggestions d'ajout(s) qui serviront à bonifier la SAÉ. À la lecture de la grille, vous remarquerez que le comité de sélection évalue aussi les productions au regard de la qualité de la langue et de l'organisation générale du matériel présenté.

Une lacune importante notée pour plusieurs des sections de la grille se traduira par le retrait de la SAÉ du concours. À l'inverse, si les différentes sections présentent des qualités exceptionnelles, son évaluation en tiendra compte. En tout dernier ressort, mentionnons que l'analyse restera centrée sur l'efficacité pédagogique des créations et le soutien à l'apprentissage.

Section 1 : Intentions pédagogiques

Obligatoire :

- ✓ Domaine général de formation (un ou plusieurs);
- ✓ Connaissances disciplinaires, habiletés et stratégies;
- ✓ Mode d'appropriation des contenus disciplinaires par les élèves (par exemple : étude de cas, recherche, interaction, questionnaire, etc.);
- ✓ Compétences disciplinaires faisant l'objet d'une évaluation (quand et comment?).

Optionnel :

- ✓ Habiletés, techniques ou stratégies faisant l'objet d'une évaluation (quand et comment?);
- ✓ Critères sur lesquels portera l'observation au cours de la démarche;
- ✓ Compétences d'ordre personnel et social et habiletés coopératives;
- ✓ Compétences intellectuelles ou méthodologiques.

Section 2 : Contexte ou situation de départ

Obligatoire :

- ✓ Thème ou sujet;
- ✓ Objectif de la SAÉ (observables et mesurables);
- ✓ Contextualisation;
- ✓ Auditoire visé.

Optionnel :

- ✓ Exigences particulières, s'il y a lieu.

Section 3 : Présentation de la SAÉ

Obligatoire :

- ✓ SAÉ représentant une conception originale (première publication, idée novatrice);
- ✓ Utilisation facile (présentation appropriée, clarté des consignes et des messages, table des matières exhaustive, pertinence des guides, repères et références, explication claire des acronymes);
- ✓ Cohérence, uniformité et logique dans la présentation;
- ✓ Fiabilité des sources d'information citées;
- ✓ Rigueur dans l'indication des sources d'informations utilisées.

Optionnel :

- ✓ Possibilité d'adapter la situation à différents contextes de classe (approches ou tâches alternatives sont possibles);
- ✓ Suggestions de ressources accessibles (matériel et matériaux, ressources humaines, etc.);
- ✓ Rétroactions et suggestions de modifications sont proposées par les auteurs;
- ✓ Originalité et diversité des modes de traitement du contenu (exemples, figures, tableaux, schémas, applications, résumés, questions, etc.);
- ✓ Actualité et accessibilité de la bibliographie proposée.

Section 4 : Les activités d'apprentissage et les tâches complexes

Obligatoire :

- ✓ Respect des phases de préparation, de réalisation et d'intégration;
- ✓ Activités d'apprentissage et tâches complexes proposées aux élèves cohérentes avec les intentions poursuivies par l'enseignant;
- ✓ Modalités de travail (individuel, en dyade, triade, etc.) cohérentes avec la ou les intentions poursuivies;
- ✓ Durée prévue des tâches suffisante pour permettre la réalisation des apprentissages visés;
- ✓ Adaptation du degré de difficulté à l'effectif scolaire visé.

Optionnel :

- ✓ Variété des ressources (autre élève, documents, vidéos, etc.) mises à la disposition des élèves pour la réalisation des tâches;
- ✓ Possibilité d'adaptation des tâches aux différents niveaux de capacité des élèves;
- ✓ Présence d'un guide ou d'un instrument pour aider les élèves à laisser des traces de leur apprentissage;
- ✓ Originalité et diversité des activités d'apprentissage proposées (lectures, exercices, travaux individuels, etc.).

Section 5 : La régulation de l'enseignement

Obligatoire :

- ✓ Présentation des attentes;
- ✓ Phase de réalisation (présence de démarche, processus ou stratégie afin de mettre l'élève en action);
- ✓ Présence de conceptions naïves ou préconceptions, ainsi que les moyens anticipés pour en tenir compte.

Optionnel :

- ✓ Activités ou moyens amenant les élèves à réinvestir leurs savoirs antérieurs et nouveaux;
- ✓ Moments d'objectivation avec les élèves sur les apprentissages réalisés, la démarche qu'ils ont mise en œuvre, les tâches effectuées, les perceptions qu'ils ont modifiées, les résultats obtenus ou les productions réalisées;
- ✓ Présence de stratégies qui pourront faire l'objet d'enseignement si nécessaire (ex. stratégies de lecture, de prise de notes, techniques d'entrevue...);
- ✓ Évaluation de la contribution de l'élève : questions anticipées ou souhaitées, réponses anticipées, rétroactions possibles;
- ✓ Besoins de connaissances particulières (par exemple, des connaissances lexicales).

Section 6 : Les productions des élèves

Obligatoire :

- ✓ Cohérence de la production attendue des élèves avec la ou les intentions poursuivies?

Optionnel :

- ✓ Production différenciée et diversifiée : la production attendue diffère d'un élève à l'autre.

Section 7 : Les critères d'évaluation

Obligatoire :

- ✓ Cohérence des critères d'évaluation retenus par l'enseignant avec la ou les intentions poursuivies;
- ✓ Présentation des critères d'évaluation aux élèves leur permettant d'analyser leurs apprentissages;
- ✓ Identification des connaissances et des compétences qui pourront faire l'objet d'une évaluation (quand et comment);
- ✓ Pertinence des modes d'évaluation des apprentissages.

Optionnel :

- ✓ Originalité et diversité des modes d'évaluation des apprentissages (applications, mises en situation, questions, études de cas, exercices, examens, travaux, corrigés).

Section 8 : Les moyens et les outils d'évaluation et de soutien à l'apprentissage

Obligatoire :

- ✓ Utilisation par l'enseignant des outils d'évaluation (grille, tableau de progression, etc.) pour aider à l'apprentissage pendant la situation;

Optionnel :

- ✓ Utilisation par l'élève des outils d'évaluation grille d'autoévaluation, de coévaluation ou d'évaluation par les pairs touchant les démarches et les stratégies.

Section 9 : Qualité de la rédaction et de l'écriture

Obligatoire :

- ✓ Respect de la terminologie, des règles et des conventions propres à la discipline dans la production de messages;
- ✓ Vocabulaire (choix des termes appropriés, précision, justesse, etc.);
- ✓ Respect de l'orthographe grammaticale et de l'orthographe d'usage;
- ✓ Respect des règles de la syntaxe (phrases bien construites, tournures et expressions correctement utilisées, etc.);
- ✓ Phraséologie (phrases claires et compréhensibles, ponctuation appropriée);
- ✓ Organisation des idées (transitions, développement et enchaînement logique des idées);
- ✓ Niveau de langue (adaptation du discours à l'effectif scolaire visé).

Optionnel :

- ✓ Communication (nombre suffisant et approprié de points de repère, efficacité des stratégies adoptées pour soutenir l'intérêt de l'apprenante ou de l'apprenant).

Section 10 : Qualité de l'édition et de la présentation matérielle

Obligatoire :

- ✓ Lisibilité du texte (espacement approprié des mots et des lignes dans le texte);
- ✓ Qualité de la mise en pages (présentation visuelle originale, disposition bien aérée).

Optionnel :

- ✓ Qualité de la mise en pages (présentation visuelle originale, équilibre entre le texte et les illustrations);
- ✓ Qualité des illustrations et des graphiques.



Déclaration de l'établissement d'enseignement

Je, soussigné, responsable des études de l'établissement universitaire, certifie que le candidat
est inscrit à l'établissement.

Signature : _____

Nom du signataire :

Titre :



**Concours La Relève de l'Association pour
l'enseignement de la science et de la
technologie au Québec, édition 2018-2019**

FICHE TECHNIQUE

Titre de la situation d'apprentissage et d'évaluation :

Catégorie :

Préscolaire

Primaire

Niveau

Secondaire

Niveau

Documents d'accompagnement

Oui

Non

Collaborateurs



**Concours La Relève de l'Association pour
l'enseignement de la science et de la
technologie au Québec, édition 2018-2019**

FICHE PÉDAGOGIQUE

Titre :

Catégorie : Préscolaire/Primaire Niveau :

 Secondaire Niveau :

Objectifs pédagogiques

Expliquer en quelques lignes les visées pédagogiques qui ont conduit à la conception de la SAÉ

Caractéristiques

Décrire les principales caractéristiques de la SAÉ auxquelles le comité de sélection devrait être attentif

Contexte d'utilisation

Décrire les éléments contextuels dont le comité de sélection doit tenir compte pour comprendre l'utilité de la SAÉ

Documents complémentaires (au besoin)

Par exemple, planification de cours.